



Politique linguistique École Chabot

Préambule

« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée.¹ »

La politique linguistique de l'école Chabot s'appuie sur les valeurs et les fondements du Programme de formation de l'école québécoise, sur les objectifs linguistiques du Programme primaire et sur la politique de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Philosophie de l'établissement en matière d'éducation langagière

À l'école Chabot, l'apprentissage de la langue est une valeur essentielle car toute l'équipe école croit qu'elle donne accès aux connaissances, à la compréhension du monde et qu'elle permet de développer une réalité internationale.

La langue est la pierre angulaire de toute réussite. Il est essentiel que les élèves maîtrisent bien leur langue maternelle et qu'ils comprennent son

¹ Programme de formation de l'école québécoise MEES p.70

importance dans la société. Il est tout aussi intéressant qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres cultures et à l'apprentissage d'autres langues.

L'importance de la langue transparait dans l'enseignement. Tous les intervenants ont le souci de partir du vécu des élèves et de tenir compte de leurs connaissances antérieures afin de construire cette compétence langagière. De plus, les activités de découvertes, de manipulations, l'étayage, l'enseignement coopératif ainsi que la différenciation développent non seulement cette compétence, mais aussi rendent l'apprentissage significatif et favorisent la construction de concepts. Les activités vécues quotidiennement permettent aussi aux élèves de développer une variété de modes d'expression et, par conséquent, d'acquérir un vocabulaire riche et varié.

Étant une école d'éducation internationale, la compétence langagière est aussi développée par le programme de recherche transdisciplinaire (40 modules de recherche), la méthodologie de recherche et les divers éléments du PP (les connaissances, la compréhension conceptuelle, les compétences et l'action). Ce programme développe également les qualités du profil de l'apprenant car il intègre dans le quotidien les qualités requises à l'actualisation des compétences langagières.

Pour ces raisons, l'école considère primordial que les enseignants aient une formation continue. De plus, les enseignants sont encouragés à être à l'affût des résultats des nouvelles recherches. Ils ont ainsi différents moyens pour aider l'apprenant à développer sa compétence langagière.

Finalement, la politique linguistique est au cœur de la vie de l'école et elle permet, de par ce qu'elle met en œuvre, le développement du potentiel de chaque apprenant.

Profil linguistique

Afin d'élaborer une politique linguistique reflétant les valeurs et les composantes linguistiques du milieu, l'école a pris en considération les points suivants :

- L'école est située dans un milieu presque exclusivement francophone.
- Le français est la langue maternelle des élèves à 98 %.

- L'anglais est la deuxième langue enseignée en milieu scolaire.
- Le milieu du travail et des affaires demande des compétences langagières en français et, dans certains contextes, en anglais.
- Le Régime pédagogique québécois encadre le temps accordé pour l'enseignement de la langue maternelle, de la deuxième langue et le curriculum de celles-ci.
- La politique linguistique répond aux normes de l'IB.
- La principale langue utilisée pour communiquer est le français.
- Les langues anglaise et espagnole sont aussi présentes dans quelques cellules familiales.

Applications concrètes de la politique

Langue maternelle

Le français, langue maternelle, est la langue d'enseignement pour le programme dispensé à l'école. Le contenu du programme est celui que met en vigueur le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Il développe les compétences suivantes :

- Lire et apprécier des textes variés
- Écrire des textes variés
- Communiquer oralement

Les intervenants de l'école s'engagent à dispenser un enseignement de qualité. Ils désirent développer chez les élèves les habiletés nécessaires pour atteindre un niveau de compétence maximale de la langue et ce, dans toutes les disciplines.

Ils utilisent plusieurs moyens pour développer ces habiletés, notamment:

- Utilisation de l'enseignement explicite,
- Intégration du français dans les modules de recherche,
- Démarche commune d'autocorrection (continuum),
- Construction avec les élèves d'un référentiel de stratégies en lecture et en écriture,
- Travail de concert avec la professionnelle à la pédagogie au primaire de la Commission scolaire,

- Prévention des difficultés langagières au préscolaire, 1^{re} et 2^e année (orthopédagogue, orthophoniste),
- Dépistage en lecture
- Coup de pouce (1^{re} à la 6^e année)
- Aides technologiques ou autres,
- Continuum de leçons sur les régularités orthographiques
- 5 au quotidien,
- Écriture émergente,
- Tutorat entre élèves,
- Grammaire 3D,
- Lecture interactive,
- Les ateliers d'écriture
- Animation en lecture, ...

Pour soutenir l'apprentissage du français, l'école s'assure que chaque année, la bibliothèque demeure un lieu stimulant en allouant des budgets suffisants pour l'achat de nouveaux volumes.

Les tablettes et les ordinateurs donnent aussi accès à des ressources supplémentaires dans la langue maternelle.

L'école se fait un point d'honneur de développer de bons communicateurs en offrant à tous les élèves diverses tribunes ou situations mettant en valeur la communication. À tous les niveaux, les élèves sont amenés à communiquer oralement soit par les modules de recherche, les projets personnels, le conseil de coopération, le parlement au primaire, les activités vécues au service de garde, etc.

L'école n'offre pas un service de francisation, puisque la totalité des élèves maîtrisent suffisamment la langue d'enseignement pour suivre avec succès leur scolarité dans cette langue. Cependant, la Commission scolaire assure un soutien pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement. Ce soutien varie selon les milieux et les besoins spécifiques des élèves.

Deuxième langue

L'anglais est la deuxième langue dispensée à l'école. Les enseignantes développent les compétences suivantes :

1^{er} cycle

- To act on and understanding of texts
- To communicate orally in English

2^e et 3^e cycles

- To interact orally in English
- To reinvest understanding of oral and written texts
- To write texts

Le temps consacré à l'apprentissage de la deuxième langue est de :

- 3 périodes de 60 minutes par cycle 9 jours pour les élèves de la maternelle,
- 5 périodes de 60 minutes par cycle de 9 jours au 1^{er} et 2^e cycles
- 4 périodes de 60 minutes par cycle de 9 jours pour le 3^e cycle

L'objectif visé est de rendre les élèves fonctionnels dans cette langue à la fin du primaire.

Les spécialistes utilisent plusieurs moyens pour développer ces habiletés, notamment:

- Intégration de l'anglais dans certains modules de recherche
- Aides technologiques ou autres
- 5 au quotidien
- Tutorat entre élèves
- Animation en lecture
- Lecture interactive

La troisième langue

Afin d'enrichir sa culture des langues, l'école a choisi l'enseignement de l'espagnol pour les élèves de 5^e et 6^e années. Cet éveil à la culture hispanique se fait à raison d'une période de 60 minutes par cycle de 9 jours.

L'enseignante développe les compétences suivantes :

5^e année

- Connaître des éléments de la culture hispanophone
- Comprendre un court texte lu ou entendu
- Communiquer oralement

6^e année

- Connaître des éléments de la culture hispanophone
- Comprendre un court texte lu ou entendu
- Communiquer oralement
- Écrire un court message

Langage mathématiques, scientifique et technologique

L'enseignement du langage spécifique à ces domaines permet à l'élève de pouvoir communiquer efficacement dans des situations qui dépassent le niveau oral de base. Les technologies occupent une place de plus en plus importante dans la société. Il incombe donc à l'école de sensibiliser les élèves à la connaissance du vocabulaire approprié et aux concepts inhérents, afin de leur donner des compétences langagières qui leur permettent de communiquer de façon efficace dans ces domaines.

Qualité de la langue

Tout le personnel de l'établissement a une préoccupation pour la qualité de la langue. Nous souhaitons sensibiliser les élèves à porter une attention particulière au français autant à l'écrit qu'à l'oral. La nouvelle orthographe est enseignée aux élèves. Les deux orthographe sont acceptées lors de la correction des travaux des élèves.

Procédure de révision de la politique linguistique

Les points de vue de l'équipe école ont été pris en compte pour la rédaction de la politique linguistique.

Annuellement, l'équipe révisé la politique et s'assure que celle-ci est cohérente avec les objectifs fixés par l'IB et le MEES.

Communication de la politique linguistique

Annuellement, l'école présente la politique linguistique au conseil d'établissement. De plus, celui-ci approuve les orientations suggérées par l'école pour l'enseignement d'une troisième langue et la bonification du temps d'enseignement accordé pour l'apprentissage d'une deuxième langue. Elle se retrouve sur le site de l'école.

Comité de révision

Louis-Philippe Côté, directeur adjoint
Mylaine Boivin, enseignante et coordonnatrice
Stéphane Robitaille, enseignant et coordonnateur
Caroline Giguère, enseignante et coordonnatrice
Chantale Laliberté, enseignante
Claudia Lapointe, enseignante
Marie-Cécile Maltais, enseignante
Karine Potvin, enseignante

Révision

Équipe école, décembre 2018

Ressources

2009, *Pour faire une réalité du Programme primaire - Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire*

2009, *Contenu et enchaînement du programme de langue*

2008, *Vers un continuum d'éducation internationale*

2010, *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*

2010, *Présentation du profil de l'apprenant de l'IB*

2012, *Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique*

2008, *Directives d'élaboration d'une politique d'évaluation*

2010, *Politique sur le français à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries*

2001, *Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Québec*

V:\Administration\041\Services Complementaires\Coordination\politique linguistique\politique linguistique à jour.doc

